

## **CONSULTATIONS SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

---

Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales

### **Mémoire déposé par les organismes suivants :**

Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire

Association pour la recherche au collégial

Centre collégial de développement de matériel didactique

Centre de documentation collégiale

Vitrine technologie-éducation

Octobre 2016

## **COLLABORATION À LA RÉDACTION**

Cathie Dugas, directrice du Centre collégial de développement de matériel didactique  
Pierre-Julien Guay, coordonnateur de la Vitrine technologie-éducation  
Isabelle Laplante, bibliothécaire professionnelle au Centre de documentation collégiale  
Lynn Lapostolle, directrice générale de l'Association pour la recherche au collégial  
Hélène Martineau, coordonnatrice de l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire

## **RÉVISION LINGUISTIQUE**

Anne-Marie Cinq-Mars, agente d'information à la Vitrine technologie-éducation  
Hélène Larue, réviseuse linguistique chez Le Crayon rouge

## **MISE EN PAGE**

Mathilde Caramagno, agente d'administration à l'Association pour la recherche au collégial

## **INFORMATION**

Lynn Lapostolle, directrice générale  
Association pour la recherche au collégial  
255, rue Ontario Est, local A7.67  
Montréal (Québec) H2X 1X6  
<http://www.cvm.qc.ca/arc> | [arc@cvm.qc.ca](mailto:arc@cvm.qc.ca)  
Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible par l'archive ouverte EDUQ :  
<https://cdc.qc.ca/fr/2015/06/22/eduq-archive-ouverte/>

## TABLE DES MATIERES

Résumé.....	1
Présentation des organismes signataires .....	2
Le Conseil des collèges du Québec .....	3
La Commission mixte de l'enseignement supérieur.....	7
Modifications au Règlement sur le régime des études collégiales .....	8
Autres questions destinées aux partenaires .....	10
Annexe.....	11
Références.....	16

## RÉSUMÉ

---

Depuis 2003, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soutient des initiatives associées à l'utilisation des technologies de l'information et des communications en enseignement collégial. Plusieurs organismes, parmi lesquels trois associations nationales non disciplinaires – dont les mandats ou les missions portent de près ou de loin sur l'intégration de ces technologies en enseignement et en apprentissage – participent activement à ces initiatives. La richesse des valeurs telles la concertation, la collaboration et la coopération, trois valeurs caractérisant le mode de fonctionnement de ces organismes qui se considèrent comme des partenaires a servi d'assise à de nombreuses réalisations vouées au réseau d'enseignement collégial. Ces organismes sont soutenus financièrement par le Ministère afin de favoriser l'atteinte des objectifs associés à leur mandat ou à leur mission tout en constituant un capital de compétences au bénéfice des intervenants pédagogiques des établissements du réseau.

Dans la foulée des constats et des recommandations du *Rapport du chantier portant sur l'offre de formation collégiale* – [Rapport d'étape](#) et [Rapport final](#) –, certains partenaires, prenant en considération les besoins émergents concernant les technologies de l'information et des communications, ont mis en commun leurs expertises spécifiques et se regroupent aujourd'hui afin de soumettre un mémoire dans le cadre de la consultation sur le Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales.

Ainsi, l'Association pour la recherche au collégial, l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire, le Centre collégial de développement de matériel didactique, le Centre de documentation collégiale et la Vitrine technologie-éducation (VTÉ) (cinq organismes) répondent, dans les pages qui suivent, aux questions présentées dans le document de consultation.

## **PRÉSENTATION DES ORGANISMES SIGNATAIRES**

---

À titre de signataires du présent mémoire, nous choisissons de collaborer de manière que notre rassemblement nous aide à atteindre les finalités suivantes : information; concertation; action; valorisation. Les possibilités de collaboration entre nous sont nombreuses, et la participation à la présente consultation sur le Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales constitue une première initiative à notre actif. Nos missions ou mandats respectifs sont très brièvement énoncés ci-après, et une présentation un peu plus détaillée de nos activités figure en annexe.

L'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP) offre des activités de perfectionnement professionnel à distance, en formats synchrone et asynchrone, visant l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication en enseignement supérieur.

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

Le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) développe du matériel adapté aux besoins du réseau collégial afin que les élèves et les enseignants aient à leur disposition des ressources imprimées ou numériques servant à l'apprentissage et à l'enseignement d'une ou de plusieurs compétences d'un programme d'études.

Le Centre de documentation collégiale (CDC) offre un service de bibliothèque spécialisée en éducation collégiale qui comprend une collection de documents recueillis et sélectionnés pour répondre spécifiquement aux besoins informationnels des praticiens et chercheurs du réseau collégial.

La Vitrine technologie-éducation (VTE) offre principalement ses services aux établissements d'enseignement collégial, notamment en matière de veille technologique, de valorisation du patrimoine éducatif et de soutien aux établissements dans la planification et le déploiement de solutions technologiques. Sa mission est de guider les choix des établissements d'enseignement supérieur québécois en matière de technologie éducative.

Pour faciliter la lecture de nos réponses aux questions posées dans le cadre de la consultation, nous avons reproduit ces questions et les avons numérotées. Les questions apparaissent ci-après en italique, la numérotation figurant en premier lieu, entre crochets.

[1] *La description du contexte dans lequel évolue notre système d'enseignement supérieur vous apparaît-elle pertinente?*

Tout en reconnaissant l'importance des facteurs démographiques et économiques, nous trouvons discutable l'affirmation selon laquelle les « technologies de l'information [...] ont révolutionné la façon d'offrir l'enseignement collégial » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016, p. 7). D'une part, à notre avis, le plein potentiel de ces technologies n'a pas encore été exploité et il ne saurait se limiter à la formation à distance ou à l'enseignement mixte. D'autre part, les technologies de l'information ont de profondes répercussions sur les approches pédagogiques et les modes d'apprentissage inspirés de perspectives socioconstructivistes ainsi que sur la société et la vie citoyenne. En lien avec les éléments exposés ci-dessus, d'ailleurs, il importe de tenir compte de plusieurs facteurs : connectivité, médiatisation, réseaux sociaux, villes intelligentes ou Internet des objets – pour ne nommer que ceux-là. En ce sens, nous suggérons qu'une prospective soit développée afin d'envisager cet aspect, au demeurant fort important, de l'évolution du contexte. Une pleine intégration des technologies à l'enseignement suppose à tout le moins de prendre en compte les dimensions suivantes :

- l'exploration, voire l'adoption, de pratiques pédagogiques innovantes pour lesquelles les enseignants doivent être formés et accompagnés;
- l'accès à du matériel numérique pédagogique de qualité dans un marché comprenant des niches spécialisées pour lesquelles il n'y a pas d'offre commerciale de matériel didactique;
- des activités de recherche et d'expérimentation menées *in situ* par les acteurs du milieu collégial;
- une consolidation des outils et services logiciels utilisés aux fins d'administration et d'enseignement, à tout le moins avec une préoccupation d'interopérabilité.

- [2] *Les orientations proposées vous semblent-elles appropriées pour répondre aux enjeux et pour assurer l'évolution du système d'enseignement supérieur au cours des années à venir?*

Tout en reconnaissant le besoin d'un lieu de concertation propice à l'émergence d'une compréhension des enjeux et à la formulation de recommandations, nous demeurons perplexes quant à la capacité du Conseil des collèges d'influencer de façon concrète les pratiques des établissements d'enseignement. Si nous avons bien compris la proposition que contient le document de consultation, l'adoption et la mise en place des orientations et stratégies élaborées semblent laissées à la discrétion de chacun, sans soutien quant à cette implantation. Nous suggérons, en matière de technopédagogie, qu'un éventuel conseil des collèges s'appuie notamment sur les organisations ou associations signataires du présent mémoire – dont les mandats ou missions couvrent l'ensemble du réseau collégial – pour soutenir l'application et le partage des recommandations du Conseil.

- [3] *Dans le contexte décrit précédemment, la création du Conseil des collèges du Québec vous apparaît-elle une avenue pertinente pour développer l'expertise nécessaire à l'avancement du réseau collégial?*

Nous avons évoqué, dans notre réponse à la question précédente, nos réserves quant à la nature consultative du Conseil des collèges, tel qu'il est proposé.

- [4] *La mission et les responsabilités proposées vous semblent-elles suffisamment explicitées pour permettre l'évolution du système d'enseignement collégial?*

Nous croyons qu'un exercice de prospective, qui situerait l'évolution du système d'enseignement collégial dans un contexte sociétal, est préalable aux travaux que pourraient réaliser le Conseil des collèges. Cette prospective pourra mettre en relief des éléments de certains enjeux – non exposés parmi ceux qui figurent dans le document de consultation – qui pourraient influencer l'énoncé de mission et des responsabilités. À cet égard, il nous semble également important que le Conseil puisse disposer d'une certaine autonomie pour actualiser sa mission. Par ailleurs, nous réitérons notre réserve selon laquelle cette évolution ne dépend pas uniquement des recommandations du Conseil. Leur traduction en un plan d'action reste tributaire des orientations prises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que du soutien accordé pour réaliser ces changements.

[5] *La composition proposée du Conseil vous semble-t-elle appropriée pour garantir son expertise et son indépendance?*

Les signataires du présent mémoire choisissent de ne pas répondre collectivement à la question sur la composition proposée du Conseil.

[6] *Le Conseil supérieur de l'éducation a coexisté avec le Conseil des collèges du Québec de 1979 à 1993. Pendant cette période, le Conseil supérieur de l'éducation a conservé un mandat large et systémique, démontrant qu'il peut être pleinement compatible avec l'existence de conseils à vocation sectorielle et spécialisée. Dans cette optique, comment concevez-vous la complémentarité du mandat du Conseil supérieur de l'éducation avec les mandats respectifs du Conseil des collèges du Québec et du Conseil des universités du Québec?*

Dans le document de consultation, la création d'un éventuel conseil des collèges est justifiée, entre autres, par la révision de l'architecture d'ensemble de l'enseignement supérieur dans la perspective de « l'accroissement de la cohésion, de la complémentarité et de la collaboration dans l'enseignement supérieur québécois » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016, p. 7). Tout comme le propose le document, nous reconnaissons l'importance de la cohésion, de la complémentarité et de la collaboration au sein de l'enseignement supérieur québécois, et ce, autant entre les collèges qu'entre ceux-ci et les organismes mis sur pied au fil des ans pour les soutenir, dont nous sommes. À titre d'exemple, dans les réponses que nous avons fournies l'an dernier dans le cadre de la consultation sur la formation à distance en enseignement collégial, nous avons souligné que nous considérons comme essentiel, premièrement, de mettre en place un contexte structuré et organisé favorisant la collaboration et la mise en commun des ressources par l'ensemble des organismes contribuant à la formation à distance; deuxièmement, d'optimiser l'utilisation des instances existantes qui agiraient à titre de fédérateur pour la mise en commun des expertises propres aux acteurs en développement de la formation à distance; troisièmement, d'assurer une offre de services concertée pour la mise en œuvre des divers modes de diffusion de la formation à distance venant en appui à la réalisation de projets en formation à distance (Groupe d'intervention sur la formation à distance, 2015). Nous souhaitons par conséquent insister sur la pertinence de faire reposer la création de toute nouvelle instance sur une lecture fine des contributions effectives ou potentielles des organismes existants de sorte que soit clairement définie la spécificité des rôles, dans une perspective d'efficience et de complémentarité.

[7] *Quels autres enjeux concernant la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial devraient être considérés dans la réflexion entourant la création d'un conseil des collègues?*

Les signataires du présent mémoire choisissent de ne pas répondre collectivement à la question sur les autres enjeux concernant la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial qui devraient être considérés dans la réflexion entourant la création d'un éventuel conseil des collègues.

## LA COMMISSION MIXTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

[8] *La proposition de création d'une commission mixte vous apparaît-elle une avenue susceptible d'accroître la collaboration entre les deux ordres d'enseignement supérieur?*

Nous saluons la volonté du groupe responsable de la consultation sur la création d'un éventuel conseil des collèges de favoriser l'articulation entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire. Cela étant, nous souhaitons insister sur l'importance de réfléchir aux moyens susceptibles d'assurer une meilleure cohésion et une plus grande efficacité entre les actions des collèges et celles des universités. Aux yeux du groupe responsable de la consultation, quels sont les moyens qui semblent les plus pertinents? Pour notre part, nous tenons de plus à souligner l'importance de reconnaître les parcours différenciés et les acquis expérimentiels, d'une part, et d'assurer une continuité dans l'apprentissage de la littératie numérique, d'autre part.

[9] *Le mandat suggéré vous semble-t-il répondre aux défis d'arrimage et de partage de l'expertise entre les deux ordres d'enseignement?*

Le mandat proposé nous convient et correspond à nos préoccupations.

## **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES COLLÉGIALES**

---

[10] *Compte tenu du fait que le nombre d'unités est déterminé par la ministre, comment envisageriez-vous l'ajout d'objectifs et de standards?*

Les signataires du présent mémoire choisissent de ne pas répondre collectivement à la question sur l'ajout d'objectifs et de standards au Règlement sur le régime des études collégiales ni à celles sur les effets d'un changement lié à l'ajout d'objectifs et de standards sur l'organisation des activités pédagogiques dans les collèges, sur l'établissement de normes en lien avec l'ajout d'objectifs et standards sur l'organisation des activités pédagogiques dans les collèges, sur la proportion d'unités de formation générale et de formation spécifique qu'un module de formation devrait comprendre ainsi que sur l'ajout d'activités en complément des programmes d'AEC.

[11] *Quels seraient les effets de ce changement sur l'organisation des activités pédagogiques dans les collèges?*

[12] *Qu'est-ce qui devrait guider l'établissement de ces normes (ex. : l'accès au marché du travail, l'organisation scolaire dans une perspective de persévérance et de réussite)?*

[13] *Quelle proportion d'unités de formation générale et de formation spécifique un module de formation devrait-il comprendre?*

[14] *Comment envisageriez-vous l'ajout de telles activités en complément des programmes d'AEC?*

[15] *Êtes-vous favorables à l'ajout de tels éléments de formation dans l'aménagement des programmes?*

Nous sommes favorables à l'ajout d'éléments de formation dans l'aménagement des programmes, tels que ceux qui figurent dans le document de consultation, car nous croyons qu'un tel ajout répond aux besoins de la population des milieux concernés en offrant les avantages suivants :

- une plus grande diversité de l'offre de formation;
- l'assurance de l'accessibilité (en tout temps, en tous lieux);
- de la souplesse en ce qui a trait au parcours des étudiants.

[16] *Voyez-vous d'autres façons de favoriser l'accès aux études collégiales et la poursuite des études pour les titulaires du DEP?*

Nous souhaitons proposer à tout le moins les possibilités suivantes :

- l'élaboration et la diffusion de ressources d'enseignement et d'apprentissage qui soient adaptées à la réalité du réseau collégial et qui favorisent la persévérance, la réussite et, ainsi, la poursuite des études;
- la disponibilité des ressources humaines nécessaires pour encadrer le cheminement scolaire;
- l'investissement dans des projets ou des mesures de soutien à l'apprentissage comme à la réussite;
- le soutien et l'assistance technique à la prestation de l'ensemble des activités de formation.

## AUTRES QUESTIONS DESTINÉES AUX PARTENAIRES

---

[17] *Par rapport aux éléments précités, quelle marge de manœuvre additionnelle pourrait être donnée aux collèges?*

Les signataires du présent mémoire choisissent de ne pas répondre collectivement à la question sur la marge de manœuvre additionnelle qui pourrait être accordée aux collèges.

[18] *Y a-t-il d'autres responsabilités prévues par le Règlement qui pourraient être confiées aux collèges pour améliorer la souplesse du régime d'études tout en maintenant la qualité de l'enseignement?*

Les signataires du présent mémoire choisissent de ne pas répondre collectivement à la question sur d'autres responsabilités prévues par le Règlement qui pourraient être confiées aux collèges pour améliorer la souplesse du régime d'études tout en maintenant la qualité de l'enseignement collégial.

## ANNEXE

---

### **Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire**

L'[Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire](https://apop.qc.ca)<sup>1</sup> (APOP) offre des activités de perfectionnement professionnel à distance, en formats synchrone et asynchrone, visant l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication en enseignement supérieur.

Expertises particulières :

- réalisation annuelle d'activités de perfectionnement en format synchrone (150) et d'activités d'animation technocentrée (80), dans divers formats, favorisant la collaboration, les échanges ainsi que le partage des pratiques et des ressources (plus de 1 500 participants annuellement); service de dépannage technopédagogique ponctuel synchrone à distance (7 jours sur 7);
- déploiement de projets d'accompagnement technopédagogique pour les programmes des établissements membres du Fonds collectif de perfectionnement des collèges;
- production de dispositifs de formation et d'activités sur mesure pour le perfectionnement et l'encadrement technopédagogiques des intervenants dans les programmes techniques et préuniversitaires offerts à distance (synchrone et asynchrone, hybride ou mixte);
- intervention et implication dans le développement des activités d'éducation citoyenne en appui au développement de la littératie numérique et de la culture technologique.

---

<sup>1</sup> <https://apop.qc.ca>

## Association pour la recherche au collégial

[L'Association pour la recherche au collégial](#)<sup>2</sup> (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Fondée en 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil de ses quelque 30 ans d'existence, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial ou dans une perspective interordre; forte de cette expertise, elle a publié aux Presses de l'Université Laval, en 2011, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

Expertises particulières :

- réalisation de projets ou d'activités sur la recherche collégiale ainsi que sur les conditions de pratique de cette recherche;
- soutien à la mise en place de politiques liées à la recherche, de plans de développement de la recherche et de procédures efficaces pour l'administration de l'activité de recherche en milieu collégial;
- regroupement, information, formation, soutien et encouragement des personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale, notamment des chercheuses et chercheurs de collèges;
- diffusion ou soutien à la diffusion de travaux scientifiques;
- valorisation de la recherche collégiale.

---

<sup>2</sup> [www.cvm.qc.ca/arc](http://www.cvm.qc.ca/arc)

## Centre collégial de développement de matériel didactique

Le [Centre collégial de développement de matériel didactique](http://ccdmd.qc.ca)<sup>3</sup> (CCDMD) développe du matériel adapté aux besoins du réseau collégial afin que les élèves et les enseignants aient à leur disposition des ressources imprimées ou numériques servant à l'apprentissage et à l'enseignement d'une ou de plusieurs compétences d'un programme d'études.

Expertises particulières :

- création et diffusion de ressources imprimées et numériques (multilingues, multiplateformes) qui composent un catalogue qui comporte des centaines de ressources (manuels, sites et applications Web, logiciels spécialisés), en français et en anglais, pour une grande variété de cours et de programmes;
- élaboration et mise en œuvre de systèmes de gestion de REA (ressources d'enseignement et d'apprentissage) ainsi que de jeux éducatifs, jeux-questionnaires, tests formatifs multimédias, vidéos, images, photos, livres numériques, etc.;
- services-conseils auprès des établissements dans la conception et la réalisation de ressources didactiques de même que analyse des besoins pédagogiques, développement, gestion de projets, déploiement, hébergement et soutien technique;
- conception et réalisation d'outils spécialisés facilitant l'évaluation en ligne, dont le test de positionnement en langue seconde (TPLS) mesurant le niveau de compétence en compréhension de l'oral et en compréhension de l'écrit, et le eTCALS, un test de classement en anglais, langue seconde.

---

<sup>3</sup> <http://ccdmd.qc.ca>

## Centre de documentation collégiale

Le [Centre de documentation collégiale](http://cdc.qc.ca)<sup>4</sup> (CDC) est mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'offrir un service de bibliothèque spécialisée en éducation collégiale contenant une collection de documents recueillis et sélectionnés pour répondre spécifiquement aux besoins informationnels des praticiens et chercheurs du réseau.

Expertises particulières :

- développement d'une collection de plus de 35 000 documents, dont plus de 5 000 en format numérique, sur l'enseignement, l'apprentissage et le développement institutionnel des collèges privés subventionnés et cégeps du Québec;
- diffusion et conservation de documents produits par les collèges privés subventionnés et cégeps, les associations, ministères et organismes du réseau grâce à EDUQ.info, son catalogue sous la forme d'une archive ouverte du réseau collégial québécois;
- accès gratuit, par son portail Web, à des bases de données d'articles scientifiques, de recherches et thèses en éducation et à plus de 200 livres numériques téléchargeables, dont plusieurs sur les technologies éducatives et sur la pédagogie active (avec code d'accès gratuit pour toute personne du réseau collégial ou universitaire);
- offre sans frais de services d'aide à la recherche et d'expertise en veille documentaire.

---

<sup>4</sup> <http://cdc.qc.ca>

## **Vitrine technologie- éducation**

La [Vitrine technologie-éducation](http://vteducation.org)<sup>5</sup> est un service implanté à la demande du ministère de l'Éducation. Créée en 1992, elle dessert principalement les établissements de l'ordre d'enseignement collégial. Sa mission est de guider les choix des établissements d'enseignement supérieur québécois en matière de technologie éducative.

Le mandat confié à la VTÉ par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec s'articule autour de quatre axes :

- veille technologique au bénéfice des établissements d'enseignement;
- soutien au développement et à l'implantation de normes et standards pour les technologies de l'information dans les domaines de l'apprentissage, de l'éducation et de la formation;
- valorisation du patrimoine éducatif par le référencement de ressources d'enseignement et d'apprentissage;
- soutien aux établissements de tous les ordres d'enseignement, aux bibliothèques publiques et aux regroupements de services en éducation dans la planification et le déploiement des solutions technologiques et des services associés soutenant les technologies de l'information et de la communication et la pédagogie, et ce, en concluant des ententes avec les fournisseurs afin de diminuer les coûts d'acquisition et d'optimiser la mise en œuvre de ces ressources.

---

<sup>5</sup> <http://vteducation.org>

## RÉFÉRENCES

---

GROUPE D'INTERVENTION SUR LA FORMATION À DISTANCE. *Consultation sur la formation à distance* [Réponses], s. l., 2015.

GUAY, P.-J., et autres. *Perspectives sur l'utilisation des TI en éducation au Québec*, Groupe de travail québécois sur les normes et standards en TI pour l'apprentissage, l'éducation et la formation (GTN-Québec), 2015.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales* [Document de consultation], Québec, 2016.